

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

N° 2026-044

OBJET :*Indemnités de fonctions des élus*

L'an deux mil vingt-six, le 23 avril, le conseil communautaire de Haut-Chablais Interco, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Morzine, sous la présidence de Monsieur Jean-François BERGER.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 30

Date de convocation du conseil communautaire : 17 avril 2026

Présents :

Mmes THORENS Valérie, MARULLAZ Aube, JAUD Emilie, COTTET Sophie, MARTEL Mireille, BERNAZ Célia, GRENAT Maryse et LUCHINI Karine
MM. BERGER Jean-François, BAUD Philippe, BÉARD Patrick, VINET Philippe, CORBET Nicolas, REY Emmanuel, DENNÉ Jean-Claude, MUFFAT Michel, MEYNET Frédéric, FROSSARD Nicolas, TROMBERT Richard, MENOUD Jean-François, MORAND Yann, BAUD Mickaël, MORAND Jean-Claude et LOMBARD Gérald

Résultat du vote :

votants :29
pour :26
contre :02
abstention :01

Procurations ont été données :

- par Mme ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth à Mme THORENS Valérie,
- par M. TAVERNIER Alexis à Mme JAUD Emilie,
- par M. MUDRY Benoît à M. VINET Philippe,
- par Mme TRABICHET Yannick à M. MEYNET Frédéric,
- par M. VUATTOUX Rémy à M. FROSSARD Nicolas

Monsieur MORAND Yann a été élu secrétaire de séance.

Considérant que Haut-Chablais Interco est située dans la tranche de population comprise entre 10 000 et 19 999 habitants,

Considérant que le taux maximum de l'indemnité par rapport au montant du traitement brut terminal de la fonction publique est pour cette tranche de population de 48,75% pour le Président et de 20,63 % pour les Vice-présidents,

Considérant la proposition de Monsieur le Président de moduler les montants des indemnités des vices-présidents et du conseiller délégué en fonction du nombre de compétences sur lesquelles ils interviennent et du nombre d'agents intervenant sur leurs délégations,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **à la majorité,**
- **décide** de fixer comme suit les taux des indemnités de fonction du Président, des Vice-présidents et des autres membres du bureau en cas de délégation :
 - Président : 48,75 % de l'indice brut terminal,
 - 1^{er} Vice-président : 20,43 % de l'indice brut terminal,
 - 2^{ème} Vice-président : 20,43 % de l'indice brut terminal,
 - 3^{ème} Vice-président : 15,08 % de l'indice brut terminal,
 - 4^{ème} Vice-président : 15,08 % de l'indice brut terminal,
 - 5^{ème} Vice-présidente : 15,08 % de l'indice brut terminal,
 - 6^{ème} Vice-président : 15,08 % de l'indice brut terminal,
 - 7^{ème} Vice-président : 15,08 % de l'indice brut terminal,
 - autre membre du bureau en cas de délégation : 7,30 % de l'indice brut terminal.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Reçu en Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le :

Le Président
Jean-François BERGER

Le secrétaire de séance
Yann MORAND



Annexe à la délibération n° 2026-044 du 23 avri

Tableau récapitulatif des indemnités allouées aux membres du conseil communautaire

Nom de l'élu	Fonction	Pourcentage de l'indice brut terminal	Montant de l'indemnité
BERGER Jean-François	Président	48,75%	2 003,88 €
VINET Philippe	1 ^{er} Vice-président	20,43%	839,78 €
MORAND Jean-Claude	2 ^{ème} Vice-président	20,43%	839,78 €
DENNÉ Jean-Claude	3 ^{ème} Vice-président	15,08%	619,87 €
MENOUD Jean-François	4 ^{ème} Vice-président	15,08%	619,87 €
GRENAT Maryse	5 ^{ème} Vice-présidente	15,08%	619,87 €
CORBET Nicolas	6 ^{ème} Vice-président	15,08%	619,87 €
CHALENCON William	7 ^{ème} Vice-président	15,08%	619,87 €
MUFFAT Jean-François	Autre membre du bureau ayant reçu délégation	7,30%	300,07 €